## Département de Meurthe et Moselle

## Délibérations du Conseil Municipal

## VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS: Monsieur TROGRLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES: Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY

Madame HOH par Monsieur ROMBACH Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES

Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -

ABSENTS:

Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 22 Le quorum est atteint.

**SECRETAIRE** DE **SEANCE** : conformément à l'article L 2121-15 du *CGC*T, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

## Ordre du jour :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé. 2023/N001 - Note d'information sur les indemnités des élus au conseil municipal Compte rendu de décisions n° 180 à 183

N° 2023/001 - Liste des marchés signés en 2022

N° 2023/002 - Débat d'Orientation Budgétaire

N° 2023/003 - Subvention MJC 2023 - versement d'un acompte

N° 2023/004 - Création de poste - adjoint d'animation sous contrat de projet

N° 2023/005 - Rénovation de bâtiments scolaires - travaux de végétalisation et création d'un préau en bois et d'un abri vélo Ecole maternelle J-Y Cousteau - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

N° 2023/006 - Travaux de rénovation de bâtiments scolaires - rénovation du mur de soutènement de la cour bas de l'Ecole primaire Jeuyeté et remplacement des paniers de basket et but de football - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

N° 2023/007 - Travaux de mise aux normes et sécurisation des équipements publics - remplacement du faux plafond de la salle multi activités de la MJC sur le site de la Maison Pour Tous - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

N° 2023/008 - Travaux de sécurisation et réhabilitation du sentier communal à proximité des jardins partagés de la MJC - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

N° 2023/009 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire fait part du décès, le 7 janvier dernier, de Monsieur Léon Mansuy, grand-père de Christelle Bourst, responsable du service Finances.

#### 2023/PV2022-12-19

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'est faite sur le PV de la séance du 19 décembre 2022.

#### 2023/N001

## NOTE D'INFORMATION SUR LES INDEMNITES DES ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...). Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Vous trouverez cet état ci-dessous :

Noms Elus	Mandat ou Fonction 2022	2022 - Total annuel brut en euros
TROGRLIC Laurent	MAIRE	18 307,20
	PRESIDENT DU BASSIN DE POMPEY	32 055,54

Ville de Pompey - Procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023

Ti	1	Ĭ,
KUHN Antony	ADJOINT AU MAIRE	5 105,10
GILLOT-VERGES Françoise	ADJOINTE AU MAIRE	5 105,10
MAUGRAS Francis	ADJOINT AU MAIRE	5 105,10
BOCHNAK Béatrice	ADJOINTE AU MAIRE (du 1/1/2022 au 30/4/2022)	1 672,44
AMAH Marie-José	CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE (du 1/1/2022 au 30/5/2022) ADJOINTE AU MAIRE (à compter du 1/6/2022)	5 105,10
	VICE-PRESIDENTE CONSEIL DEPARTEMENTAL 54	39 891,54
FALCETTA Eric	ADJOINT AU MAIRE	5 105,10
FOURNERY Corinne	ADJOINTE AU MAIRE	5 105,10
CHAOUAT Saber	ADJOINT AU MAIRE	5 105,10
	PRESIDENT SYNDICAT DU STADE FROUARD/POMPEY	5 128,34
GEOFFROY Céline	ADJOINTE AU MAIRE (du 1/1/2022 au 31/8/2022)	3 374,14
HOH Aurélie	CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE (du 1/1/2022 au 26/9/2022) ADJOINTE AU MAIRE (à compter du 27/9/2022)	158,40 <i>(1)</i> 800 <i>(2)</i>
LEMIUS Jean-Luc	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	5 105,10
BOISELLE Christian	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	5 105,10

<sup>(1)</sup> remboursements de frais de déplacement versés en 2022

Le Conseil Municipal PREND ACTE de l'état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Aucune remarque n'est faite sur la note d'information sur les indemnités des élus au conseil municipal.

<sup>(2)</sup> avantages en nature (matériel informatique) : engagement de 800 €, en attente de facture

## COMPTE RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

#### DECISION Nº 180

- Par laquelle il a fixé les tarifs de locations applicables au 1er janvier 2023.

#### DECISION N° 181

 Par laquelle il a signé avec l'Institut Saint Dominique de Nancy, une convention relative à la mise en œuvre d'un stage de découverte de l'environnement de l'entreprise, afin d'accueillir en stage au sein de l'école Jacques-Yves Cousteau de la ville de Pompey, Madame LOGEARD du 23 au 27 janvier 2023.

## **DECISION N° 182**

- Par laquelle il a signé avec la ville de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, une convention fixant les conditions de mise à disposition à titre gratuit de multiples œuvres et objets relatifs à la Tour Eiffel et aux Aciéries de Pompey, propriétés de la ville de Pompey, dans le but de les exposer lors de la cérémonie des vœux à la population de la ville de Blénod-lès-Pont-à-Mousson le 6 janvier 2023.

#### **DECISION N° 183**

- Par laquelle il a signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS un contrat de maintenance des progiciels SIECLE, SIECLE COMEDEC et SIECLE IMAGE. Ce contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 et peut être reconduit pour une période d'un an renouvelable deux fois maximum. Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1 227,69 € HT.

Aucune remarque ni question sur le compte rendu de décisions.

#### N° 2023/001

#### LISTE DES MARCHES SIGNES EN 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des marchés signés en 2022 et lui demande d'en prendre acte.

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la liste des marchés signés en 2022.

Aucune remarque n'est faite sur la liste des marchés signés en 2022.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur: Monsieur MAUGRAS

La Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République, en date du 6 février 1992, a instauré, dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition. Ce débat doit se tenir dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) du 7 août 2015 a apporté des modifications sur l'amélioration de la transparence financière. Cet article stipule notamment que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE qu'un rapport explicatif de synthèse consacré au débat d'orientations budgétaires était joint à la convocation du présent conseil,
- PRECISE que l'analyse de la dette, conformément à la loi NOTRé, est incluse dans le présent Rapport d'Orientations Budgétaires,
- PREND ACTE du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2023.

Monsieur Francis Maugras assure la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire donne ensuite des explications sur certains points. Il souligne l'excédent de fonctionnement de 280 000 euros.

Il dit qu'il faudrait essayer de retrouver des capacités d'autofinancement, d'où la nécessité d'un recours à l'emprunt modérée.

Monsieur Francis Maugras souligne qu'aujourd'hui les tarifs en terme d'énergie sont au plus haut, et qu'il faut espérer une baisse.

Monsieur le Maire précise qu'il faut rester très prudent sur une baisse possible des tarifs de l'énergie.

Monsieur Jean-Luc Lemius ajoute que les coûts des travaux risquent également d'augmenter.

Monsieur le Maire confirme que l'on constate aujourd'hui une hausse de 30% sur les travaux.

Monsieur Jean-Luc Lemius fait une remarque sur les 7,1% d'augmentation des bases locatives qui pèsent sur les locataires.

Monsieur le Maire fait part également de son souhait d'utiliser les recettes à venir dans le cadre de la vente de patrimoine pour la rénovation totale du centre socioculturel.

Il indique que l'augmentation éventuelle de 1 % de la fiscalité rapporterait 21 000 euros de recettes.

Ville de Pompey - Procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

#### VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 30 janvier 2023 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS: Monsieur TROGRLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY Madame HOH par Monsieur ROMBACH Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES

Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -

ABSENTS:

Mesdames BADER

Sous la présidence de Monsieur KUHN, Madame FOURNERY, Madame MILED, Monsieur CHAOUAT et Monsieur TROGRLIC quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 14	Nombre de votants : 17
Le quorum est atteint.		

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur MAUGRAS a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

N° 2023/003

## SUBVENTION MJC 2023 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Rapporteur: Monsieur KUHN

Afin de permettre le bon fonctionnement de la MJC et au vu de la date prévisionnelle du vote du budget, le versement d'un acompte par anticipation serait nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la MJC un acompte de 15 000 € pour l'exercice budgétaire 2023 (pour mémoire, versement d'une subvention de 75 000 € en 2022).

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame FOURNERY, Madame MILED, Monsieur CHAOUAT et Monsieur TROGRLIC ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser un acompte de 15 000 € par anticipation à la MJC,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2023.

Aucune remarque ni question.

Département de Meurthe et Moseile

Délibérations du Conseil Municipal

#### VILLE DE POMPEY

Séance du 30 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 30 janvier 2023 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRLIC, maire, après convocation légale adressée le 24 janvier 2023.

PRESENTS: Monsieur TROGRLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame BOCHNAK par Madame FOURNERY Madame HOH par Monsieur ROMBACH Madame LIEGEOIS par Monsieur BALLAND Monsieur SOUDIER par Monsieur LEMIUS

ABSENTS EXCUSES: Mesdames FERNANDES - GUILLAUME - MORAUX - PONANT -

ABSENTS:

Mesdames BADER

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 18	Nombre de votants : 22
Le quorum est atteint.		

SECRETAIRE DE SEANCE: conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame FOURNERY a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 30 janvier 2023 ont été publiées sur le site internet de la ville le 2 février 2023, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 2 février 2023.

#### N° 2023/004

## CREATION DE POSTE - ADJOINT D'ANIMATION SOUS CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter un directeur périscolaire au sein du service Enfance Jeunesse, il convient de créer un poste d'agent en contrat de projet conformément aux articles L 332-24 à L 332-26 du code de la Fonction Publique :

Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet (sous contrat de projet).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation sous contrat de projet.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet (sous contrat de projet).

Aucune remarque ni question.

## RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES - TRAVAUX DE VEGETALISATION ET CREATION D'UN PREAU EN BOIS ET D'UN ABRI VELO -

ECOLE MATERNELLE J-Y COUSTEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur : Monsieur BOISELLE

Dans la continuité du programme de végétalisation des cours d'écoles et des travaux engagés en 2022 pour les écoles élémentaires Eiffel B et Jeuyeté, la Commune souhaite cette année lancer les travaux de végétalisation de l'école maternelle Cousteau.

Afin de finaliser et de compléter ces aménagements, la commune a également pour projet d'intégrer dans la cour de l'école Cousteau, un préau d'environ 85 m2 ainsi qu'un abri à vélo en bois au sein de l'aménagement de la cour végétalisée.

Pour rappel, une première demande de subvention au titre de la DETR a été réalisée en 2022 concernant la partie maîtrise d'œuvre des 3 écoles ainsi que les travaux engagés sur les 2 écoles primaires.

Cette année une subvention est sollicitée pour la partie travaux de l'école maternelle Cousteau.

L'intégralité des travaux débuteront à l'été 2023 et sont estimés à 117 569.48 € HT soit 141 083.38 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux de 30 %, auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition,
- APPROUVE l'estimation des travaux pour un montant de 117 569.48 € HT soit 141 083.38 €
   TTC.
- SOLLICITE une subvention au taux maximum de 30 %, auprès de la Préfecture au titre de la DETR.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Aucune remarque ni question.

TRAVAUX DE RENOVATION DE BATIMENTS SCOLAIRES - RENOVATION DU MUR DE SOUTENEMENT DE LA COUR BAS DE L'ECOLE JEUYETE ET REMPLACEMENT DES PANIERS DE BASKET ET BUT DE FOOTBALL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur: Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien, de modernisation de son patrimoine en particulier ses bâtiments scolaires, la commune de Pompey projette d'effectuer en 2023, des travaux de réfection du mur de soutènement de la cour du bas de l'école primaire Jeuyeté. Celui-ci étant vétuste il est composé à ce jour de rondins en bois qui se désagrègent, il pose donc des problèmes de sécurité imminents.

Les travaux s'intègrent dans une démarche globale et permettront de créer un mur de soutènement plus durable et solide en béton. De la terre sera remise à l'arrière permettant aux enfants de faire des plantations en lien avec les projets d'écoles et les travaux de végétalisation en cours.

Les paniers de baskets et buts de football sont également à remplacer, ces derniers ayant été retirés car ils n'étaient plus conformes à la réglementation. Ces transformations permettront de compléter les travaux déjà engagés depuis deux ans et finaliseront donc le programme de réhabilitation des extérieurs de l'école.

Les travaux sont estimés à 22 975.00 € HT soit 27 570.00 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation d'équipements aux territoires ruraux (DETR).

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition,
- APPROUVE l'estimation des travaux pour un montant de 22 975.00 € HT soit 27 570.00 € TTC.
- SOLLICITE une subvention au taux maximum (30%), au titre de la DETR 2023,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Madame Françoise Gillot-Vergès demande où se situent les paniers de basket et les buts de football qui seront remplacés.

Monsieur Christian Boiselle précise qu'ils sont dans la cour du haut de l'école Jeuyeté.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- REMPLACEMENT DU FAUX PLAFOND DE LA SALLE MULTI ACTIVITES DE LA MJC

SUR LE SITE DE LA MAISON POUR TOUS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES

DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A

L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur: Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation de son patrimoine, la commune de Pompey projette d'effectuer en 2023, des travaux de remplacement du plafond de la salle multi-activités de la MJC pour des raisons de sécurité (affaissement et problème de fixation).

Ces travaux auront trois autres objectifs:

- créer un accès sécurisé aux installations de chauffage,
- réaliser des économies d'énergie avec l'installation de dalles isolées et de luminaires LED (étude d'éclairement incluse),
- améliorer les conditions du risque incendie en remplaçant les blocs secours par des appareillages LED avec respect des prescriptions du SDIS.

Les travaux sont estimés à 15 045.00 HT soit 18 054.00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition,
- APPROUVE l'estimation des travaux pour un montant de 15 045.00 € HT soit 18 054.00 € TTC,
- SOLLICITE une subvention au taux maximum (40%), au titre de la DSIL 2023,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Aucune remarque ni question.

#### N° 2023/008

TRAVAUX DE SECURISATION ET REHABILITATION DU SENTIER COMMUNAL A
PROXIMITE DES JARDINS PARTAGES DE LA MJC- DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Rapporteur: Monsieur BOISELLE

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation de son patrimoine, la commune de Pompey projette d'effectuer, en 2023, la réfection complète du sentier communal longeant le jardin partagé de la MJC.

## Ville de Pompey - Procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023

En effet, celui-ci présente de nombreuses désagrégations, et nécessite une réfection urgente pour sécuriser les abords. Ce sentier fait partie des plus utilisés sur la commune, notamment dans le cadre des déplacements doux.

En effet, ce cheminement relie les différents quartiers au centre-ville. Ce dernier n'est pas éclairé.

Les travaux sont estimés à 7 711.00 € HT soit 9 253.20 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition,
- APPROUVE l'estimation des travaux pour un montant de 7 711.00 € HT soit 9 253.20 € TTC,
- SOLLICITE une subvention au taux maximum (40%), au titre de la DSIL 2023,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits de ce programme d'investissement au budget 2023 et à ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Aucune remarque ni question.

## N° 2023/009

## CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Rapporteur: Monsieur MAUGRAS

Le Bassin de Pompey et la plupart de ses communes membres achètent actuellement le gaz et l'électricité dans deux groupements de commande distincts dont les caractéristiques principales sont synthétisées ci-dessous :

	FOURNITURE		
	ELECTRICITE	GAZ	
Membres Groupement	16 membres	11 membres	
Commande (GC)	(Bassin de Pompey + toutes les communes + les CCAS de Champigneulles et de Pompey)	(Bassin de Pompey + les communes sauf Champigneulles, Liverdun et Montenoy)	
Echéance GC	31/03/2025	30/06/2025	
Accord cadre (AC)	01/04/2022 - 31/03/2025	01/07/2022 - 30/06/2024 reconductible jusqu'au 30/06/2025	
Marché subséquent (MS) en cours	M52 de 12 mois 01/07/2022 - 30/06/2023 Titulaire : EDF	M51 de 12 mois 01/07/2022 - 30/06/2023 Titulaire : TotalEnergies	

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la démarche de constitution d'un nouveau groupement de commande unique, couvrant un périmètre plus large et pour une durée indéterminée, a été validée lors du Comité stratégique du 03 janvier 2023. Ainsi constitué, le groupement de

Ville de Pompey - Procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023

commande permettra d'acheter différents types d'énergie, voire ultérieurement des services en matière d'efficacité énergétique.

Une procédure de résiliation avec l'ensemble des titulaires des deux accords-cadres à échéance des marchés subséquents en cours, soit le 30 juin 2023, va être engagée.

Le nouveau groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature des marchés avec l'aide, le cas échéant, d'une ingénierie extérieure désignée préalablement. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché pour le premier accord cadre, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

#### Calendrier prévisionnel :

- Délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commande par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent : début mars 2023 au plus tard
- o Accord-cadre:
  - Mars 2023 : Publication
  - Avril 2023 : Réception des offres
  - Début mai 2023 :
    - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
    - Notification aux candidats évincés
    - Bureau délibératif
  - Mi-mai 2023 :
    - Notification au titulaire
    - Début de l'accord-cadre

## o Marchés subséquents n°1 :

- 2ème guinzaine de mai 2023 : Publication
- Fin mai 2023:
  - Réception des offres
  - Bureau délibératif
  - Notification au titulaire et aux candidats évincés
- 1er juillet 2023 : Début des marchés subséquents

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le 1<sup>er</sup> Adjoint à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique,
- AUTORISE Monsieur Antony KUHN, 1er Adjoint, à signer la convention,

- DESIGNE Monsieur Christian BOISELLE, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande,
- DESIGNE Monsieur Francis MAUGRAS, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande.

Aucune remarque ni question.

Madame la Directrice Générale des Services fait le point sur la grève dans les écoles et le service minimum le mardi 31 janvier 2023.

La séance est levée à 22 heures 30.

## Délibérations adoptées

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé.

2023/N001 - Note d'information sur les indemnités des élus au conseil municipal

Compte rendu de décisions n° 180 à 183

N° 2023/001 - Liste des marchés signés en 2022

N° 2023/002 - Débat d'Orientation Budgétaire

N° 2023/003 - Subvention MJC 2023 - versement d'un acompte

N° 2023/004 - Création de poste - adjoint d'animation sous contrat de projet

N° 2023/005 - Rénovation de bâtiments scolaires - travaux de végétalisation et création d'un préau en bois et d'un abri vélo Ecole maternelle J-Y Cousteau - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

N° 2023/006 - Travaux de rénovation de bâtiments scolaires - rénovation du mur de soutènement de la cour bas de l'Ecole primaire Jeuyeté et remplacement des paniers de basket et but de football - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

N° 2023/007 - Travaux de mise aux normes et sécurisation des équipements publics - remplacement du faux plafond de la salle multi activités de la MJC sur le site de la Maison Pour Tous - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

N° 2023/008 – Travaux de sécurisation et réhabilitation du sentier communal à proximité des jardins partagés de la MJC - demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

N° 2023/009 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique

## MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 30 JANVIER 2023 :

Monsieur TROGRLIC, maire - M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - Mme AMAH - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. BERRAR - M. RICCETTI - Mme MILED - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH - M. BALLAND

Les Secrétaires de séance.

le Maire,

Laurent TROGRLIC

Corinne FOURNERY et Francis MAUGRAS

